

Séance du : 07 avril 2022

n° 13/2022

**L'an deux mille vingt et deux, le sept avril à 17 heures 30.**

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 31 mars 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au foyer rural d'Avignonet Lauragais, siège du Pole Territorial et Rural, sous la présidence de M. Gilbert HEBRARD.

En application de l'article 10 de la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021, la réunion peut se tenir par visioconférence, le quorum est fixé au tiers des membres présents et chaque titulaire peut disposer de deux pouvoirs, et ce jusqu'au 31 juillet 2022.

M. Jean-Marie PETIT est désigné comme secrétaire de séance.

**Étaient présents :**

**Délégués titulaires :**

BIGNON Christine, DOAN Marjolaine, LATCHE Catherine, MIR Virginie, SORAT Florence, MARECHAL Martine, MARTY Hélène, VILESPY Estelle

BODIN Pierre, BOMBAIL Jean-Pierre, CASSAN Jean-Clément, HEBRARD Gilbert, PORTET Christian, RUFFAT Daniel, FABRE Christian, FERRET Michel, GELI Bertrand, GOUXETTE Jean-Luc, HOURQUET Laurent, ITIER Alain, LAGENTE Christian, LAGOUTTE Jean, PETIT Jean-Marie, SCHMIDT Alain, DANJOU Jacques, JULLIN Olivier, BONDOUY Guy, DEMANGEOT François, GUIRAUD Dominique, MERCIER Alain, VELAND Raymond

**Délégués suppléants représentant un délégué titulaire :**

VERCRUYSSSE Sandrine, ARDON Judith, EXPERT Reine

ARPAILLANGE Michel, LABATUT David, RAMONDA Hervé

**En exercice : 63**

**Présents : 37**

**Avaient donné pouvoir :**

Vauthier Marie-Hélène, à Jean-Marie PETIT ; GLEYESSES Lison à ARPAILLANGE Michel ; MONOD Pierre à BEAUDONNET Maryline

**Nombre de voix : 40**

**Excusés :**

ADROIT Sophie, BEAUDONNET Maryline, GLEYESSES Lison, VAUTHIER Marie-Hélène

BARJOU Bernard, BARBASTE Philippe, BARTHES Serge, BATIGNE Robert, CAZENAVE Serge, ESTREM Jean-Marc, MAZAS Christian, MONOD Pierre, PRADEL Christophe, SERRANO Serge

**Objet : Appel à cotisations des communes adhérentes au Conseil en Energie Partagé**

---

Vu la loi sur la Transition énergétique du 17 août 2015 autorisant la structure porteuse du SCOT d'élaborer un PCAET si tous les EPCI lui transfère la compétence,

Vu la délibération n°26/2015 du 7 décembre 2015 approuvant le projet de territoire comprenant la mise en place d'actions en matière de transition énergétique, notamment l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial à l'échelle du territoire du Pays Lauragais, permettant d'assurer la cohérence avec le projet de SCOT en cours de révision,

Vu la délibération n°23/2016 du 23 mai 2016 portant sur la compétence « Elaboration Plan Climat Air, Energie, Territorial » à l'échelle du PETR du Pays Lauragais ;

Vu la délibération n°24/2016 en date 23 mai 2016 portant sur le conventionnement du PETR du Pays Lauragais avec l'ADEME ;

Vu les délibérations n°26 et 27 du 27 juin 2016 et 41/2016 du 26 septembre 2016, portant sur la mise en place d'un Conseil en Energie Partagé par le PETR du Pays Lauragais

Vu les délibérations 35 et 36 du 24 juin 2021 portant sur la poursuite de la mise en place d'un service de conseil en énergie partagé,

Monsieur le Président indique qu'à travers son projet de territoire approuvé en Comité Syndical du 7 décembre 2015 et par ses EPCI membres, le PETR a affiché sa volonté d'œuvrer en matière de transition énergétique en mettant en place des actions concrètes.

Le comité syndical a souhaité que le PETR aide les communes de moins de 10 000 habitants à maîtriser leur consommation d'énergie à travers la mise en place d'un service de conseil en énergie partagé, service bénéficiant aux communes qui le souhaitent et qui y participent financièrement (une partie du territoire étant déjà dotée de ce service).

Ce service mis en place en juillet 2018 a été renouvelé sur la période 2021-2023 par décision du comité syndical.

Sur la base du Débat d'Orientations Budgétaires du 10 mars 2022, et conformément à la délibération n°35\_2022 du 24 juin 2021 portant sur le nouveau programme et son plan de financement prévisionnel du Conseil en Energie Partagé, le montant des cotisations nécessaires au fonctionnement de ce service est fixé à 0,60 € pour les communes déjà adhérentes et 1,05 € pour les nouvelles communes.

Les cotisations du deuxième semestre 2021 n'ayant pas été appelées, il est donc proposé de procéder à l'appel des cotisations 2022 et du 2eme semestre 2021 pour les communes adhérentes, suivant le tableau ci-dessous :

COMMUNES	2eme semestre 2021		2022 Insee RP2019	
	POPULATION	COTISATION	POPULATION	COTISATION
<b><u>Nouveaux adhérents</u></b>				
Villefranche de Lauragais	4725	2 481 €	4871	5 115 €
Le Falga	138	72 €	145	152 €
La Salvetat Lauragais	143	75 €	153	161 €
Saint Léon	1292	678 €	1306	1 371 €
Les Cammazes	346	182 €	350	368 €
Vallesvilles	432	227 €	441	463 €
Caignac	390	205 €	403	423 €
Bélesta en Lauragais	122	64 €	116	122 €
<b><u>Renouvellement d'adhésion</u></b>				
Gardouch	1288	386 €	1307	784 €
Ste Foy d'Aigrefeuille	2106	632 €	2240	1 344 €
Calmont	2393	718 €	2402	1 441 €
Saint Vincent	200	60 €	208	125 €
	<b>13575</b>	<b>5 780 €</b>	<b>13942</b>	<b>11 868 €</b>

A noter que le plan de financement proposé tient compte du soutien financier de l'ADEME et du Leader, et n'engagera pas de frais supplémentaires pour le PETR puisque seules les communes bénéficiant de ce service le financent.

Si toutefois une nouvelle commune souhaitait adhérer au service en cours de programme, et sous réserve des possibilités techniques internes d'accompagnement, le plan de financement estimatif serait ajusté.

Par ailleurs, vu les montants estimatifs des dépenses, il est proposé qu'un ajustement soit effectué au terme des 2 ans comprenant notamment les dépenses réelles supportées de la TVA.

**Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :**

1°) – **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à appeler les cotisations nécessaires au service de conseiller en énergie partagé telles que présentées.

2°) - **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à procéder à toute formalité et à signer tout document nécessaire pour la mise en œuvre de la présente délibération,

**Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.**

Fait à Avignonet Lauragais, le 7 avril 2022

**Le Président**



**Gilbert HEBRARD**

**Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais**

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque, 11320 Montferrand - Tél. : 04 68 60 56 54

Courriel : contact@payslauragais.com